

PROJET DE LOI N° 212 AUTEUR: M. Yvan Burdeseau, député de l'Acadie  
TITRE : Loi modifiant de nouveau la charte de la Communauté des Soeurs de Charité de la Providence

- Présentation le : 2006-11-09  
Consultations gén. ou part. à la \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Dépôt du rapport de commission: \_\_\_\_\_  
Motion de scission le : \_\_\_\_\_  
Motion de report le : \_\_\_\_\_

- Adoption du principe le : 2006-12-14  
Étude détaillée à la ci le 2006-12-06

- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-12-07 AM (1)  
Si amendement(s) en Commission : oui  non  Si amendement au titre : oui  non   
Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui  non   
de M \_\_\_\_\_ (... articles amendés)  
de M \_\_\_\_\_ (... articles amendés)  
de M \_\_\_\_\_ (... articles amendés)

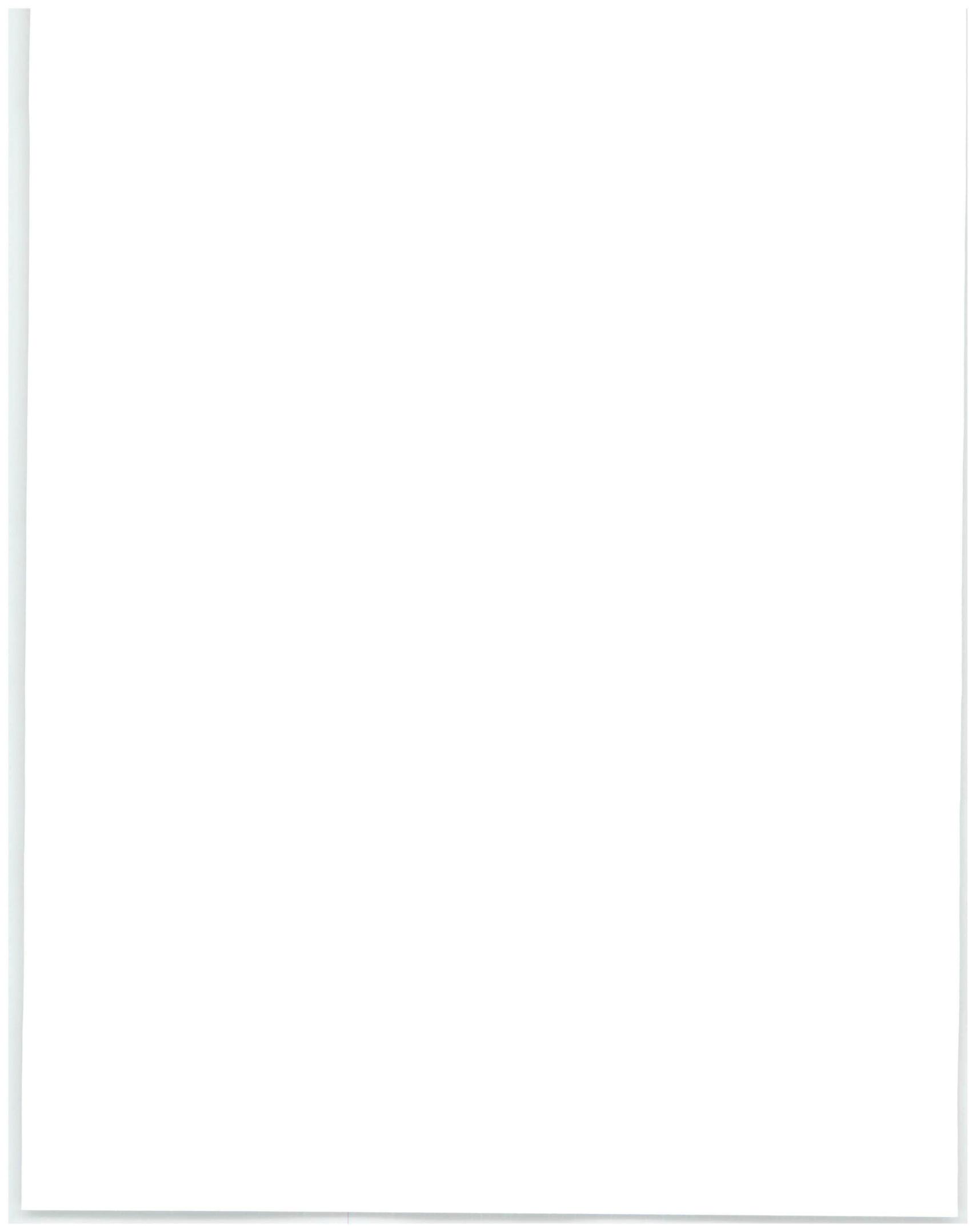
- Prise en considération du rapport le : \_\_\_\_\_  
Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :  
de M \_\_\_\_\_  
de M \_\_\_\_\_  
de M \_\_\_\_\_

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui  non  (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-12-14  
- Sanction du projet de loi le: 2006-12-14 (2006, c. 70)

\*\*\*\*\*

Motion de suspension des règles présentée le : \_\_\_\_\_  
Feuille de temps jointe sur: \_\_\_\_\_  
Feuille de vote jointe sur: \_\_\_\_\_  
Autres: \_\_\_\_\_



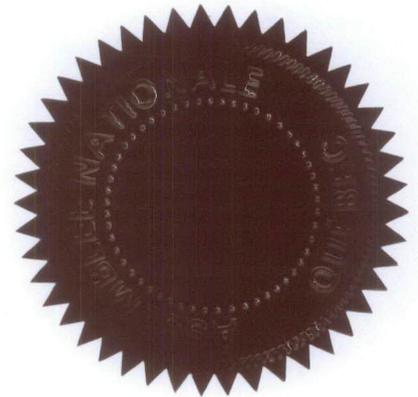


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance du mercredi 6 décembre 2006



Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 212,  
*Loi modifiant de nouveau la charte de La Communauté  
des Sœurs de Charité de la Providence*  
(Texte adopté avec un amendement)

ELI VOITAJA EELNE KÜ

\_\_\_\_\_ 94

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des institutions

Séance du mercredi 6 décembre 2006

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt n° 212, *Loi modifiant de nouveau la charte de La Communauté des Sœurs de Charité de la Providence* (Ordre de l'Assemblée, le 29 novembre 2006)

Membres présents :

- M. Simard (Richelieu), président de la Commission
  
- M. Bordeleau (Acadie), en remplacement de M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Cholette (Hull)
- M. Côté (Dubuc)
- M. Marcoux (Vaudreuil), ministre de la Justice
- M. Marsan (Robert-Baldwin)
- M. Reid (Orford) en remplacement de M. Blackburn (Roberval)
- M. Turp (Mercier)

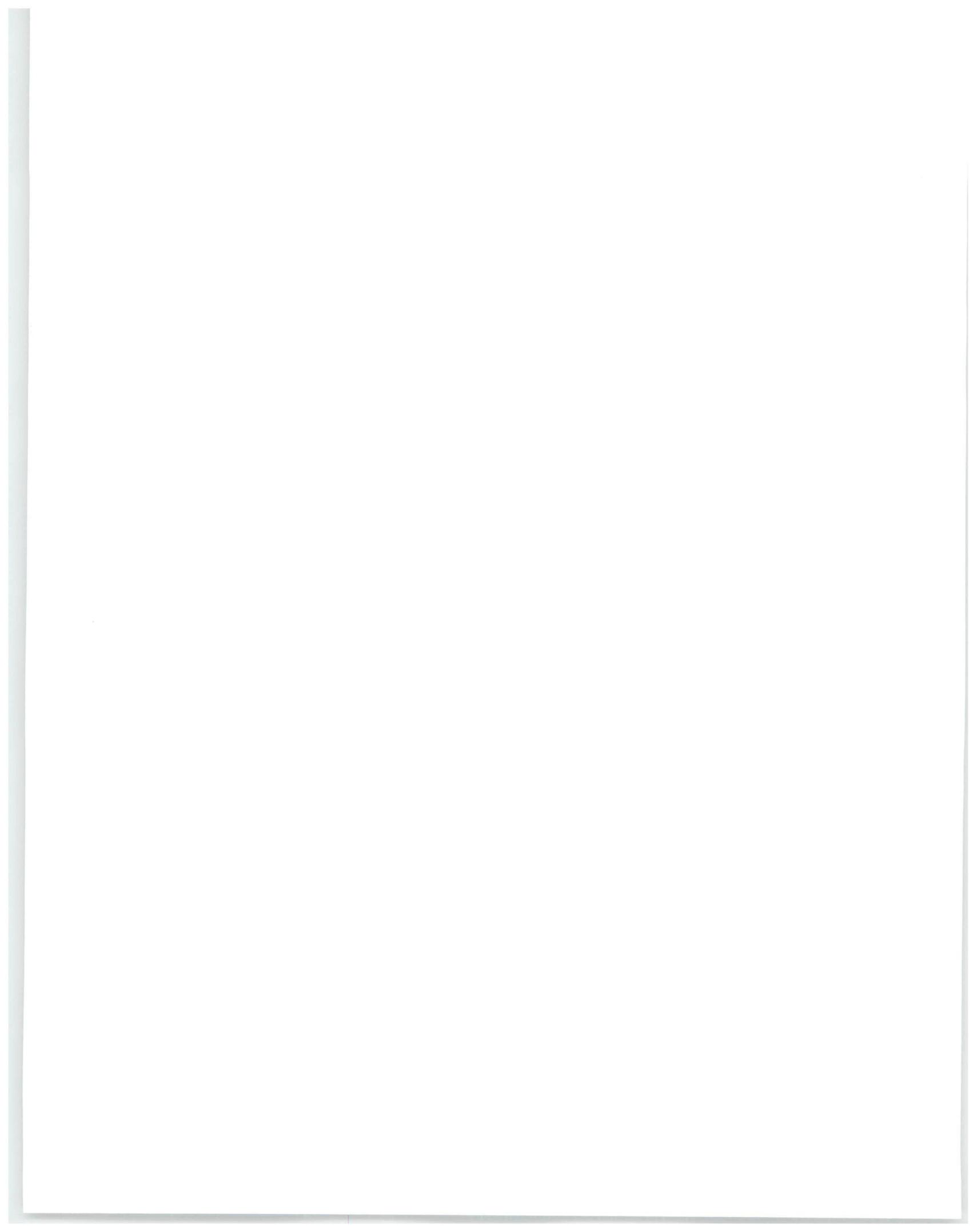
Témoin :

Pour la Communauté des Sœurs de Charité de la Providence :

- Me Pierre Laramée, procureur
- Mme Sylvie Ferland, parajuriste
- Sœur Rollande Malo, trésorière générale des Sœurs de la Providence

---

La Commission se réunit à 11 h 34 sous la présidence de M. Simard (Richelieu), président de la Commission.



## ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe II).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bordeleau (Acadie), M. Marsan (Robert-Baldwin) et M. Turp (Mercier) formulent des remarques préliminaires.

## AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

Me Laramée donne le point de vue de la requérante.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : L'article 7 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : M. Marcoux (Vaudreuil) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 9, amendé, est adopté.

Article 10 : L'article 10 est adopté.

100

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : L'article 12 est adopté.

Article 13 : L'article 13 est adopté.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : L'article 15 est adopté.

Article 16 : L'article 16 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 212: Le texte du projet de loi n° 212, *Loi modifiant de nouveau la charte de La Communauté des Sœurs de Charité de la Providence*, amendé, est adopté.

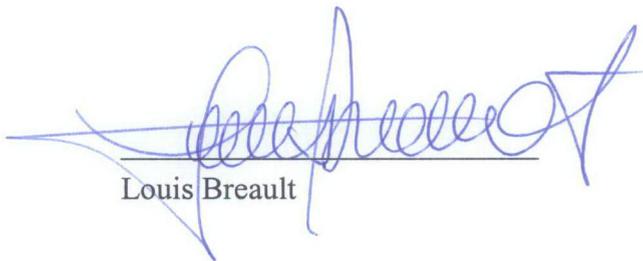
#### REMARQUES FINALES

MM. Marcoux (Vaudreuil), Bordeleau (Acadie), Turp (Mercier) et Simard (Richelieu) formulent de brèves remarques finales.

À 12 h 15, la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux afin d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



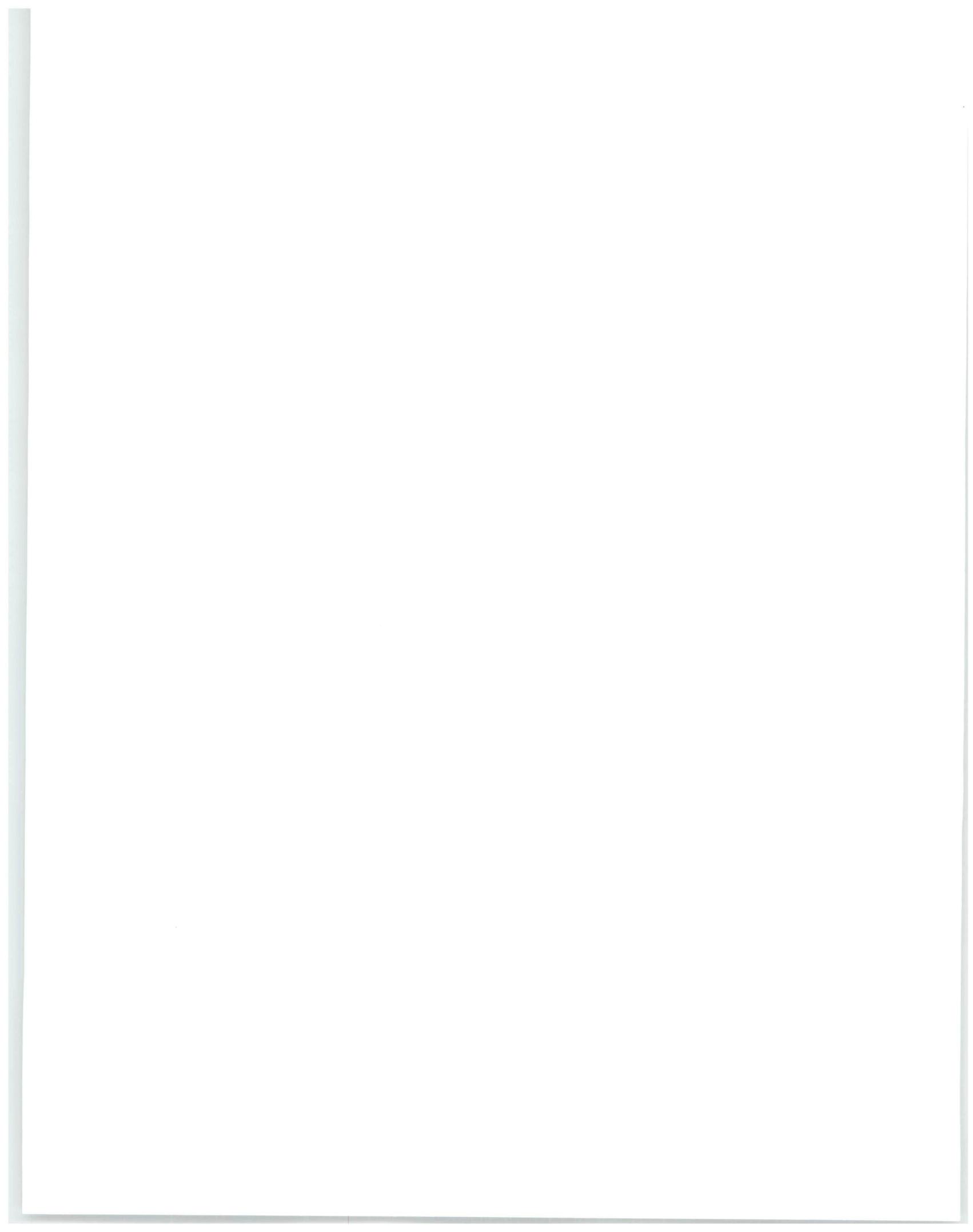
Louis Breault



Sylvain Simard

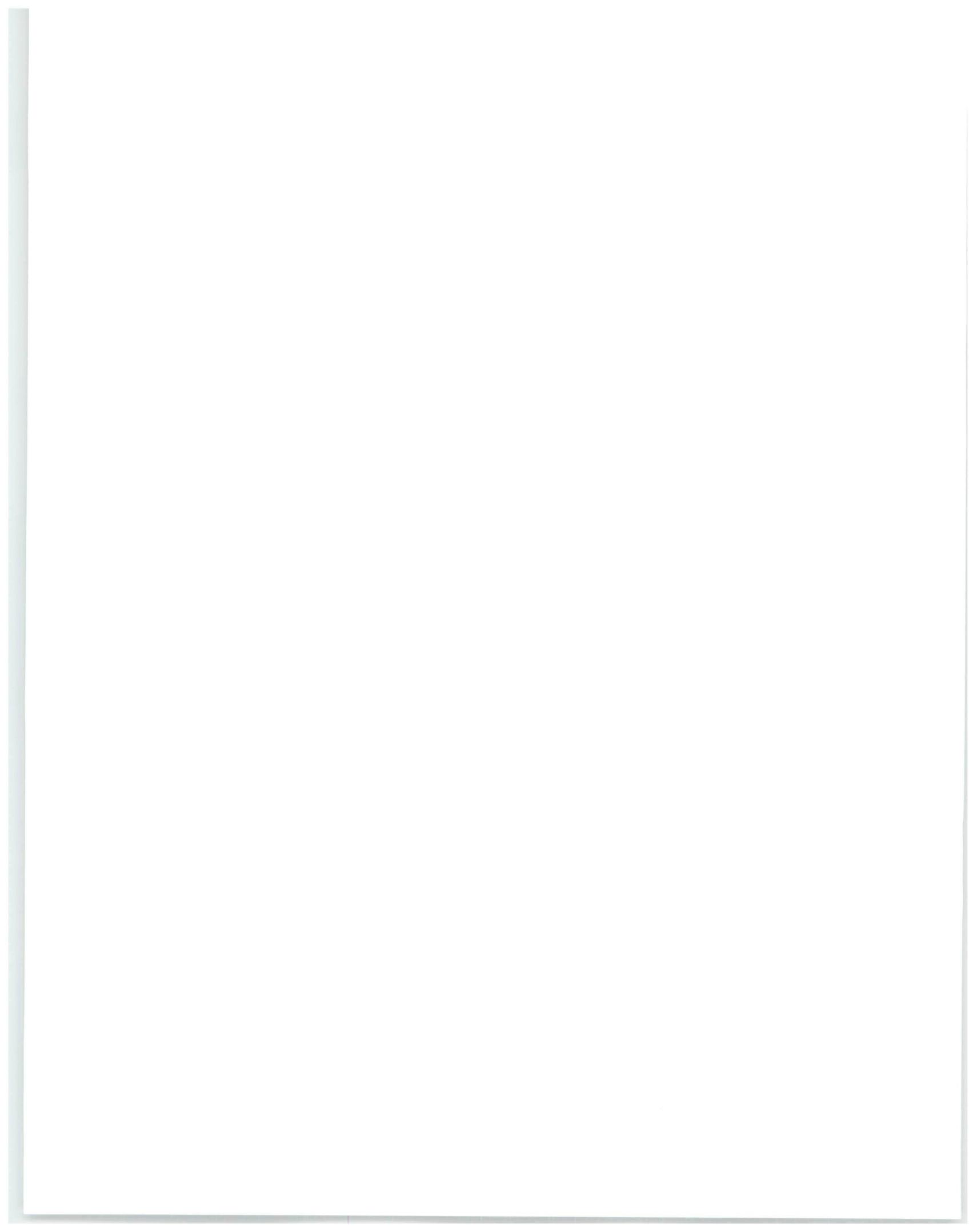
LB/cv

Québec, le 6 décembre 2006



ANNEXE II

Ordre du jour



AM1  
ARTICLE 9

**AMENDEMENT**

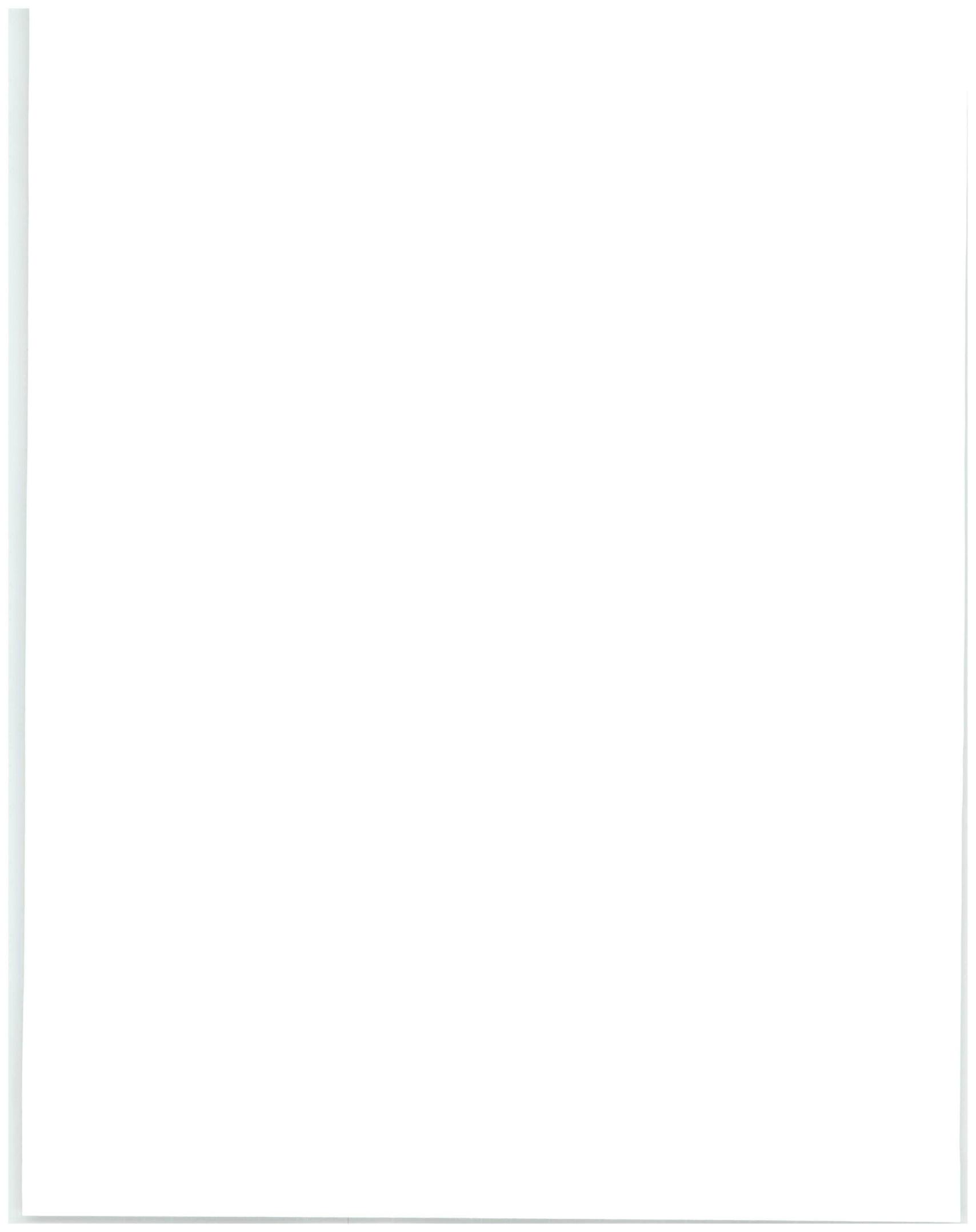
**LOI MODIFIANT DE NOUVEAU LA CHARTE DE LA COMMUNAUTÉ  
DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE LA PROVIDENCE**

**ARTICLE 9**

Le paragraphe 1 de l'article 9 du projet de loi n° 212 est remplacé par le suivant :

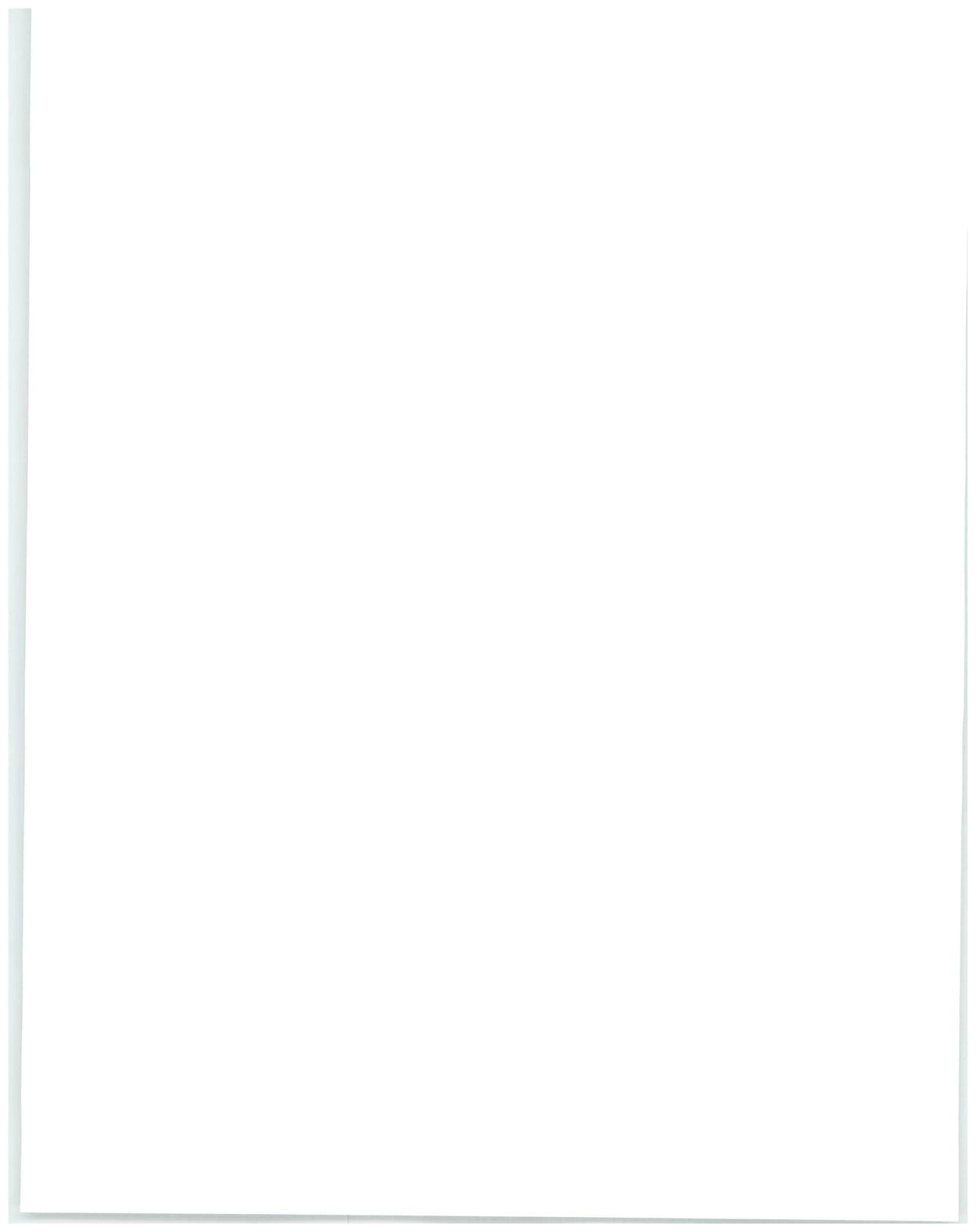
« 1° par le remplacement, dans la septième ligne du premier alinéa et dans la troisième ligne du troisième alinéa, du mot « éteinte » par le mot « dissoute »; ».

Adopté  
R



ANNEXE I

Amendement adopté





## COMMISSION DES INSTITUTIONS

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 212,  
*Loi modifiant de nouveau la charte de  
La Communauté des Sœurs de Charité de la Providence*

Le mercredi 6 décembre 2006

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

### ORDRE DU JOUR

*Après les affaires  
courantes, vers*  
11 h 00

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 212, *Loi modifiant de nouveau la  
charte de La Communauté des Sœurs de Charité de la Providence*

Proposeur : M. Yvan Bordeleau (Acadie)

Requérante : Communauté des Sœurs de Charité de la Providence

Me Pierre Laramée, procureur

Mme Sylvie Ferland, parajuriste

Sœur Rollande Malo, trésorière générale des Sœurs de  
la Providence

13 h 00 **Ajournement**

LB/cv

Québec, le 4 novembre 2006

